Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 30 Rabiia II 1445
14 Novembre 2023

N° 132

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2585**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2593**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2599**
Homologation de résolutions **2599**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2600**
Avis aux créanciers..... **2604**
Convocations
Sociétés anonymes **2606**
Autres sociétés **2609**
Divers
Avis au public..... **2610**
Rectificatifs **2611**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation d'augmentation de capital

Société l'Industrielle du Plastique et Accessoires

«IPA - SA»

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0644607 F

CNSS : 250036-67

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/8/2023, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 7/9/2023, quittance n°M054300, enregistrement n°23501764 et dont un exemplaires a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17/10/2023 sous le n°2023169580, l'assemblée a décidé de porter le capital de dix millions neuf cent mille Dinars (10.900.000) à dix huit millions neuf cent Mille Dinars (18.900.000), soit une augmentation de 8.000.000 Dinars, réalisée par incorporation des résultats reportés et la création de 800.000 nouvelles actions de 10 dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 6 des statuts est modifié.

2023T01072SANB2

Procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/2020

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

«SO.G.I.T»

Société anonyme

Au capital de 8.813.760 DT

Siège social : Résidence Nord Hilton

Siège social : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 - Tunis 1082

IU : 349474N

CNSS : 180203-74

Suite au PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/10/2023 enregistré à la Recette des finances El Mahrajène le 30/10/2023 sous le n°23704694 quittance n°53083 ayant décidé la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023-2024-2025, le Conseil d'Administration réuni en date du 27/10/2023 tel que stipulé dans le PV enregistré à la Recette des finances cité Mahrajène le 02/11/2023 sous le n°23704758 quittance n°53569, a décidé de :

- Nommer Mr. Khalil CHERIF comme Président du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son mandat (2023-2024-2025) en tant qu'administrateur.

Le Conseil donne les pouvoirs les plus étendus au Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts pour agir en toutes circonstances au nom de la société à l'égard des tiers et de toutes administrations publiques et privées. Il jouit en conséquence des pouvoirs les plus étendus conformément à l'article 20 des statuts pour la réalisation en nom de la société de tout projet présent et à venir.

- Nommer Mr. Tarak CHERIF comme Directeur Général de la société pour la durée du mandat du Conseil d'Administration (2023-2024-2025).

Le Directeur Général a tout le pouvoir pour engager la société et signer tout document et actes, contracter tout emprunt au nom de la société, constituer toutes hypothèques sur les biens immeubles ou tout nantissement sur le fonds de commerce et en général faire tous ce qui est nécessaire pour la bonne marche de la société.

Le directeur Général jouit en conséquence des pouvoirs les plus étendus prévus à l'article 20 des statuts et en général lui reconduit ceux mentionnés à titre énonciatif et non limitatif par le premier Conseil d'Administration de la société réuni en date du 15 mars 1993 selon PV enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau en date du 13 avril 1993 Vol 29 Série B Case 76.

Un exemplaire du PV du Conseil d'Administration, a été déposé au RNE le 7/11/2023 sous le n° 2023175430.

2023R02647SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/10/2023

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

Capital social 8.990.040 dinars

Siège social : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 - Tunis 1082

IU : 349474N

CNSS : 180203-74

Suite au PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/10/2023 enregistré à la Recette des finances El Mahrajène le 30/10/2023 sous le n° 23704694, Quittance n° 53083, il a été décidé de :

- Nommer les membres du conseil d'administration pour trois années (2023-2024-2025)

- Monsieur Mohamed Hedi HAMZA

- Monsieur Tarak CHERIF

- Monsieur Khalil CHERIF

- COGIT

Le présent mandat (2023-2024-2025 prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

- Nommer Moez BEN ALI en tant que Commissaires aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025. Le présent mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Deux exemplaires du PV de l'AGO, ont été déposés au centre National du registre des entreprises le 7/11/2023 sous le n°2023175430.

2023R02648SANB2

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siége social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY-1082- Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S - CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB - (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 03 juillet 2023

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TLF 2023-2» DE 25 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement	Limite de souscription
5 ans	10,70% et / ou TMM + 2,50%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année	La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB - (EXP) (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 24 octobre 2023

Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.ficthratings.com

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

- D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.

- D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5- Identifiant unique : 0031440S

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Hassen MAALOUL, Responsable Contrôle de Gestion de Tunisie Leasing et Factoring.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed EL KARM	Lui-même	Président	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2021-2023**	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2021-2023**	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Rached HORCHANI (1)	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
Mme Amel BEN RAHAL ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023*****	Tunis

* Nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandats renouvelés par l'AGO du 30 avril 2021

*** Membre représentant les petits actionnaires

**** Membre indépendant

***** Cooptée par le Conseil d'Administration du 25 août 2021 et approuvée par l'AGO du 26 avril 2022

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed EL KARM *	Président du Conseil	30/04/2021	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

** Réélu par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 28/03/2023

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) représentant de PGI Holding et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.

Mme Amel Ben Rahal (****), M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Ahmed El Karm (***), M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani (1) et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding sont membres du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

(***) Nommé par le conseil d'administration du 30/04/2021

(****) Nommée par le conseil d'administration du 25/08/2021

(1) Il est à noter que M. Rached HORCHANI a présenté au Conseil d'Administration sa démission de son poste d'Administrateur en date du 21 août 2023 et qu'il n'a pas été encore remplacé.

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis	2021-2023*
	Tél : 70 728 450 - Fax : 70 728 405	
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 - Les Berges du Lac - Tunis Tél : 36 400 900	2021 **
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID		2022-2023 ***

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandat renouvelé par l'AGO du 30 avril 2021

*** Changement du signataire des états financiers au sein du cabinet MS Louzir approuvé par l'AGO du 26 avril 2023

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/08/2023** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire **«TLF 2023-2»**. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions

définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,70% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans. **La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations**.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire «TLF 2023-2» est d'un montant de 25 000 000 de dinars divisé en 250 000 obligations, susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TLF 2023-2» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **22/11/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/01/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/01/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/01/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/01/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/11/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 375 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 82 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

3.6. Dénomination de l'emprunt : «TLF 2023-2»

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire

3.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.12. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/01/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/01/2024** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14. Date de règlement : A la souscription.

3.15. Taux d'intérêt : Les obligations **«TLF 2023-2»** seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1. Il est à préciser que **la souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations**.

3.16. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **8 janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **08/01/2029**.

3.17. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/01/2029**.

3.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/01/2025.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,70% l'an**.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,880% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,380%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **«TLF 2023-2»** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

3.22. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.23. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en bourse.

3.24. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **provisoire** à long terme **BBB - (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2023-2»** en date du **24 octobre 2023.**

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, Les intermédiaires en bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **3 juillet 2023**, Fitch Ratings a baissé d'un cran la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, la ramenant à **BBB - (tun)** avec maintien de la perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-action-on-tunisian-nbfis-national-ratings-following-sovereign-downgrade-03-07-2023

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.25. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **«TLF 2023-2»** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

3.28. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TLF 2023-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt «TLF 2023-2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.30. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.31. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération et du document de référence «TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023» enregistré auprès du CMF en date du **10/10/2023** sous le n° **23-006**.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord

Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

2023R02649SANB2

SOCIETE INTERNATIONALE DES EAUX MINERALES «SIEM»

Société anonyme

45 Rue 9042 Sidi Fathallah 2023

Suivant procès-verbal en date du 02/4/2021 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel - 45 Av de la Gare le 12/04/2021 sous le numéro 21700721 quittance n°M018876, dont deux exemplaires ont été déposés à la Registre National des Entreprises en date du 3/5/2021 annonce numéro 202135075 bulletin numéro 91. Il a été décidé l'approbation de cession d'actions de la société la perle agricole à Mr Noureddine GHITH.

2023R02661SANB2

Notice légale

Société de Valorisation des Dattes de Tunisie «SVDT»

Société anonyme

Au capital de 2 200 000 Dinars

Siège social : Berges du Lac immeuble Carthago bloc B app 31 - 1053 Tunis

IU n° : 1508706E

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 octobre 2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis 1er bureau le 7 novembre 2023 sous le n° 23505252, Quittance n°M009708 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 8 novembre 2023 sous le n°AC011532023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 500.000 dinars par émission de 5000 nouvelles actions nominatives de cent dinars chacune à souscrire en totalité lors de la souscription et la libération se fait en numéraire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration de la Société relatifs à l'augmentation du capital et la suppression de droit préférentiel de souscription, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

La souscription doit se faire dans les délais légaux.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites.

L'assemblée a donné tous les pouvoirs au président du conseil à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de la présente augmentation du capital et notamment de signer par devant Monsieur le receveur des finances la déclaration de souscription et de versement y afférente.

2023402674SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un commissaire aux comptes

Réalisation d'augmentation de capital

Société pour l'Economie de l'Eau

"S2E - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 530468J

CNSS : 250562-11

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 août 2023, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 3.10.2023, Quittance n°M059361, enregistrement n°23701927, l'Assemblée générale des associés a décidé de nommer la société "Expertise et Conseil Entreprise - ECE" représentée par M. Ali Masmoudi comme commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 août 2023, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 3.10.2023, Quittance n°M059365, enregistrement, n°3501928, il ressort que le capital social a été porté de six millions huit cent dix mille Dinars (6.810.000), à douze millions quatre cent mille Dinars (12.400.000), soit une augmentation de cinq million cinq cent quatre vingt dix mille Dinars (5.590.000), et ce par incorporation des résultats reportés et la création de 111.800 parts sociales de 50 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

Un exemplaire des P.V ci-dessus mentionnés ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 26.10.2023 sous le n°2023172276.

2023T01070SRLB2

Augmentation de capital

Société «FARYACHT - SARL»

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2023, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 25.9.2023, Quittance n°M058018, enregistrement n°23501869 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 17/10/2023, sous le n°2023169524, il ressort que :

- Le capital social a été porté de trois millions huit cent mille dinars (3.800.000), à quatre Millions de Dinars (4.000.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2023T01071SRLB2

Renouvellement du mandat des Administrateurs

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du PDG

Société "Le Rocher du Cap"

IU : 1696861 M

1) Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 29.8.2023 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 10.10.2023, Quittance n°M060956, enregistrement n°23701976, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs : M. Adnen Farhat, M. Zied Farhat et Mme Lilia Farhat, ainsi que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la Sté "ECE" représentée par M. Ali Masmoudi et ce pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2) Aux termes des délibérations du conseil d'administration daté du 29.08.2023 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 10.10.2023, quittance n°M060957, enregistrement n°23701977, il a été décidé le renouvellement du mandat de M. Adnen Farhat en qualité de Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire des PV ci-dessus mentionnés a été déposé au centre national du registre des entreprises le 26/10/2023 sous le n°2023172278.

2023T01073SRLB2

Renouvellement du mandat d'Administrateurs

Renouvellement du Commissaire aux comptes

Renouvellement de PDG et DGA

Société IPA Négoce

IU : 1081071X

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

1) Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 24 août 2023 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 11/9/2023, Quittance n°M054816, enregistrement n°23701780, il a été décidé le renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ainsi que la nomination d'un commissaire aux comptes, la société "Expertise et Conseil Entreprise -ECE" représentée par Ali Masmoudi et ce pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2) Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration daté du 24 août 2023 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 11.9.2023, Quittance n°M054808, enregistrement n° 23701779, il a été décidé le renouvellement du mandat de Mme Sywar FARHAT ép. BEN SALEM comme PDG de la société et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur, ainsi que le renouvellement du mandat de M. Adnen FARHAT comme DGA de la société pour une durée de trois années.

Un exemplaire des P.V ci-dessus mentionnés a été déposé au centre national du registre des entreprises le 26.10.2023, sous le n°2023172282.

2023T01074SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Cofat Automotive Systems

Sarl non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1023123 S

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Avril 2019, enregistré à la Recette des finances de Denden à Tunis, le 6 Novembre 2023, sous le n°23803910, quittance n°M070585, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 8 Novembre 2023, sous le n°2023175754, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat du Gérant, Monsieur Faouzi Elloumi pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2022 qui statuera sur l'exercice 2021.

2023T01079SRLB2

SOCIETE EN COURS DE LIQUIDATION

M & M CONSULTING SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 103.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0741062M

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1/11/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 1/11/2023 sous Qn°M009540 Enrgn°3805164

Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au liquidateur et le décharge de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la liquidation, du Rapport et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'I.U n°0741062M sous dossier n°2023174737 en date du 3/11/2023.

2023402665SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s s p rédigé par Maître Sliti Adel Avocat le 27/10/2023, enregistré à la recette des finances de Ksar Said Tunis, le 01/11/2023, quittance n°M66980 enregistrement n°23203763 Ayari Khaled a vendu à

Ayari Kamel la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Hassen Cherif n°11 cité Eftahrir Tunis, pour utiliser toutes les activités commerciales.

Les oppositions seront recevables chez Maître Sliti Adel (Avocat) au 45 Avenue Habib Bourguiba Le Colisée Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 9/11/2023.

2023T01075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé et légalisé le 10/10/2023 par le vendeur et par l'acheteur le 24/10/2023 enregistré à la Goulette le 31/10/2023 sous le numéro 23201893 quittance numéro 114924, la société «Grand frais bar à jus» vend à la société "Madame Ayadi pâtisserie" le fonds de commerce exploité pour la préparation et vente du jus avec tous ses éléments. Et qui l'a acquis par l'exploitation légale en vertu d'un contrat de location signé et légalisé par la propriétaire des murs et la locatrice le 13 et 14 Juin 2014, et qui est exploité au 6 Résidence Zitouna, Cité des palmiers, Aouina.

Dans les 20 jours ou plus de la publication au JORT chaque créancier du vendeur du fonds de commerce peut s'opposer au paiement du prix par l'Huissier notaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception au domicile élu par l'acheteur sis au 6 Résidence Zitouna, Cité des palmiers, Aouina.

Un extrait du contrat de vente a été publié au journal «Assabah» le 4 novembre 2023.

2023T01076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 12/10/2023 enregistré à la rue Habib Thameur le 24/10/2023 sous le n°1063548, la société LUNEPHOT société à responsabilité limitée représentée par son gérant Monsieur Ilyes Ibn Haj Yahya son siège sis au 15 rue Charles de Gaulle Tunis, a vendu à Monsieur Cherif Zayeni demeurant Sbiba Gasserine, le fonds de commerce, exploité dans le local sis à la rue Charles de Gaulle n°15 Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de maître Bouabidi Nabiha, 43 rue El Jazira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT

Cet avis a été publié au journal quotidien Le Quotidien du 8/11/2023.

2023T01080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19 juin 2023 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 26 juin 2023 quittance n°M047521, enregistrement n°23201347 madame Hayet Bent Ali Ben Romdhane épouse Bellil a vendu le fonds de commerce sis à la route de Bizerte Tinja 7032 Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels et ceci à madame Chaima bent Hichem Dhouib épouse Saber Saidani.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26 octobre 2023.

Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse de l'exploitation route de Bizerte Tinja dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023T01082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous S.S signé devant la municipalité de Nabeul le 31/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Kélibia le 01/11/2023 n° d'enregistrement 23202899 quittance n°MO75, Mr. Wajdi Ben Mohammed Ben Sassi Slimene a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue Fadhel Ben Achour à Kélibia servant à l'activité de tout commerce, et ce à Mme Ibtissem Bent Nourdddine Ayari épouse Ahmed Majdoub. Les oppositions seront admises entre les mains de l'avocat rédacteur M. Radhouane Ayari dont le cabinet est sis à la rue Tazkka n°3 Nabeul dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la publication des présentes au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 4/11/2023.

2023T01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2023 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 26/10/2023 reçu n°M079036 enregistrement n°23204281 Mr Ahmed Ben Fthi Gayes demeurant au n°23 rue Sidi Aba Elkaf a vendu à Mr Ousama Ben Fathi Elouni demeurant à la rue Niger Cité Elgebli Momaguia Mannouba, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité Cafeteria exploité dans le local n°1 rue Hamouda Maali Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au local où est exploité le fonds de commerce rendu et dont une copie de l'acte de vente a été déposée.

2023T01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ahmed Yahyaoui sis au 61 rue Al Qods Sbiba le 29/9/2023 enregistré le 9/10/2023 à Sbiba reçu n°M030918, enregistrement n°23201268.

Mr Hédi Ben Nafti Galgaoui a vendu à Mr Helmi Ben Midani Bakrou, la totalité du fonds de commerce de rafraîchissements et de cigarette exploité au local commercial sis à la rue Abou Baker El Fourati Sbiba gouvernorat de Kasserine.

Les oppositions doivent être adressées au local du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Essabah» du 28/10/2023 (Page 13).

2023R02642FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé du 31/10/2023 enregistré à la recette des Finances du Sbitla le 31/10/2023 quittance n°M065547 Noemani Hila a vendu à Med Hedi ben Salah la totalité du fonds de commerce situé à la rue Sammama Sbitla. Les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Gharsalli Zouhaier Avocat avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 3/11/2023 N° IPI0936.

2023R02646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé et enregistré à la recette des finances de Kelibia en date du 15-6-2023 sous le n° 23201624, quittance n°M043260, Mr Aymen ben Habib Zgolli a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Achraf Ben Jamel Ennacer ayant comme activité principale café et secondaire autre commerce spécialisé au détail situé à l'avenue l'environnement Kelibia.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12 Août 2023.

2023R02650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 14/9/2023 enregistré à la recette des finances Nabeul le 14/9/2023 sous le numéro M062053 enregistrement 23203424 Sté "BEAUTY" vend par sa gérante Wafa Azzouz CIN numéro 06398598 l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que vente produits cosmétiques sis au 14 étage 1er rue Hédi Bayoudh Nabeul à Mme Imen Cherif CIN numéro 08123423.

Les oppositions sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT et doivent être adressées à la demeure de la vendeuse.

Cette annonce est publiée dans les journaux la Presse et Essahafa le 23-9-2023.

2023R02651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à Carthage le 2 novembre 2023 quittance n°M106261 enregistrement n°23203010 Atfa Daoued a vendu à EYA Chaibi le Fonds de commerce à usage centre de soin esthétique, domicilié au complexe commercial avenue Habib Bourguiba Carthage Dermech.

Les éventuels créanciers du cédant devront, sous peine de forclusion, faire opposition entre les mains du vendeur dans son adresse 35 rue Tanit Gammarth Supérieur et au cabinet de maître Sonia Ben Amara, 258 Av Habib Bourguiba le Kram 2015 dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens «Echourouk» et «le Quotidien» du 9 novembre 2023.

2023R02660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé le 02/11/2023 à la municipalité de Carthage et enregistré à la recette des finances de Regueb le 3/11/2023 quittance n°M045029, enregistrement n°23202106 M. Bouguerra Hafedh ben Noureddine Ben Mokhtar, pharmacien, résident au 01 Oum Mlal, Kairouan, a vendu à Mme Mahfoudhi Yathreb Bent Mokhtar Ben Hédi, pharmacienne résidente au 44 Rue Tarek Ibn Ziad, Carthage Byrsa la totalité d'un fonds de commerce consistant en une pharmacie de catégorie "A", connue sous le nom de Pharmacie Ennour", situé à la rue de l'environnement, Municipalité de Regueb,Gouvernorat de Sidi Bouzid.

Les oppositions se font dans un délai maximum de 20 jours de la publication de l'annonce au JORT à l'étude de maître Aouadi Habib, Avocat, Rue Hassen Barbouch, le Kef.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9/11/2023.

2023R02666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte signé, daté le 20/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia en date du 23/10/2023 sous le n°23202363, quittance n°M079301, Mr Aymen ben Ferid KHIARI a cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Jalel Ben Mouldi KAHLOUN ayant comme activité principale café 1ère catégorie ayant comme nom commercial "Mosaique" situé à la Rue Haj Bechir Ben Fadhel Menzel Temime. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Mhemmed Hmaid Avocat, au siège de son bureau sis au 173 Rue Ali Belhouene Kelibia dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 4 Novembre 2023.

2023R02668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 30/10/2023 sous numéro d'enregistrement 23204788 quittance numéro M080437, Ammar Jbahi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 05744088 a vendu à Salem Ouederni, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°13245933, la totalité de fonds de commerce situé à la Rue Farhet Hached Rue Oueld Ammor Midoun et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse de la société.

Cette annonce a été publiée le jeudi 9/11/2023.

2023R02669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Wardanine en date du 24/10/2023 sous le n°23200838 reçu n°M020711 monsieur Abed Razak ben Ali ben Mouhamed Karbia vend à Noura bent Mouhamed ben Belgasem Seidana le fonds de commerce sous forme d'un café de premier type situé à la Rue Farhat Hached et Rue Abdallah Farhat.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Abroug Radhia Immeuble Chokri Ghomrassi Rue Salem Bechir Monastir dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk en 2/11/2023.

2023S01321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 9/10/2023 signé le 13/10/2023 et enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk à Sfax le 24/10/2023 sous le n°23203279, reçu n°M051099, la société «Ferdaws de Bâtiments», société à responsabilité limitée, titulaire d'une carte d'identification fiscale n°1036831 J, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1036831 J, dont le siège social sis à cité Boukhzar n°6 à Sousse, représentée par son gérant Mr Sami Ben Mohamed Ajmi Nagaz, domicilié à Menzel Kamel, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°06765765, a vendu à la société «Siwar de bâtiment», société unipersonnelle à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1506530P, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal N°000/E/A/103683/J, qui a élue domicile à l'adresse dans laquelle est exploité le fonds de commerce objet de la vente à savoir : route de l'Aéroport km 8 à Sfax, représentée par son gérant Mme Sameh Bent Abdelhamid Gaha, domiciliée à la rue 20 Mars à Menzel Kamel, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°0685649, le fonds de commerce de matériaux de construction en gros et en détail, exploité au local sis à la route de l'Aéroport km 8 à Sfax, avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse société «Siwar de Bâtiment» dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis, à l'adresse dans laquelle est exploité le fonds de commerce objet de la vente à savoir : route de l'Aéroport km 8 à Sfax.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk» en langue Arabe n°11742 du 7/11/2023 et «Le Quotidien» en langue Française n°6955 du 7/11/2023.

2023S01325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé de contrat de vente du 02/11/2023 enregistré à la recette des finances Sousse le 6/11/2023 quittance n°M081834 enregistrement n°23203432, Habib NAHEDH a vendu à Habiba Ltaif la totalité du fonds de commerce situé à la rue Rajeh Brahim n°1 Medina Sousse et que cette dernière est la dépositaire de prix convenu et les éventuelles oppositions seront adressées au cabinet Me Rached BARKACHE Im Hafiène, Bloc A, 2ème étage, Av. Commandant Bjaoui Sousse dont l'annonce a été faite aux deux journaux Essahafa et la Presse de date du 9/11/2023.

2023S01332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 8/11/2023 enregistrée à la recette des finances d'Hammam Sousse le 8/11/2023 quittance numéro 113148 enregistrement Numéro 23207237 monsieur Dafer Ben Salah Ben Azzouz Kasraoui titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09259919 résident à l'Avenue Bechir Sfar Hammam Sousse a vendu à Monsieur Hsan Ben Mohamed el Hedi Mamni titulaire de la carte d'identité nationale n°09336365 résident à 03 Sbat Ennajjar Sousse le Fonds de Commerce "vente de vêtements" non immatriculé au registre de commerce, identifiant fiscal 000 C N 1041797/J, exploité au local sis à l'Avenue Hédi Chaker Hammam Sousse à un prix de vente égale à quatre mille huit cent dinars (4800.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 10/11/2023. Les oppositions seront reçues chez Hsan Ben Mohamed el Hedi Mamni titulaire de la carte d'identité nationale n°09336365 résident au 03 Sbat Ennajjar Sousse.

2023S01340FCCC2

Avis

Par acte sous seing du 31/10/2023 rédigé par Maître Mabrouk Houcine avocat à Sfax enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 01/11/2023 n° d'enregistrement 23203779, quittance n° M084454. La Société «OIM STORY» matricule fiscal n°1769897D, a vendu à Madame Karama Hamdi titulaire de la carte d'identité nationale n°06050730 le fonds de commerce exploité dans le local sis Ceinture Kaeid Imhamed et Tenour Sfax comme Salon de thé avec les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat sis à la rue Habib Thameur Immeuble Océan Bleu Sfax 3000, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Achourouk le 4 novembre 2023.

2023X01432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 24/10/2023, enregistré à la recette des finances Abou El Kacem Chabbi Sfax le 31/10/2023 sous le n°23204935, quittance n°M099874, Mme Hedia Laadha titulaire de la CIN 00181559 a vendu à Monsieur Fakir Abdelhadi titulaire de la CIN 01159064, la totalité des deux fonds de commerce destiné à la vente de matières alimentaires exploité aux locaux sis le premier au souk Eljadid n°20 et le deuxième au souk Omrane n°7 médina Atika Sfax; avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce objet de la présente vente dans un délai de 20 jours à partir de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Elchourouk" n°11738 le 3/11/2023.

2023X01433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 8/9/2023 par Me Benmahmoud Adel avocat à Sfax, signé le 11/10/2023 à la municipalité Markez Chaker Sfax, enregistré à la recette des finances El Arbi Zarrouk le 24/10/2023 sous le n°23206178, reçu n°M083351, Salem Ibn Elhabib Ktat titulaire CIN n°3508457 sis à la route Manzel Cheker km 1 rue Harra Sfax a vendu à Abd Razzek Ibn Ahmed Ibn Ali Tayyari titulaire de la CIN n°05237459, sis à la route Manzel Chaker km 6 rue Sidi Khlifa Tayari Sfax, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme magasin préparé pour vente produits alimentaires et légumes et fruits sis à la route Manzel Chaker km 0.8 Sfax. Cet extrait a été publié au journal quotidien «Echourouk» n°11736 du 01/11/2023 page 27 et les oppositions se font dans le magasin objet de la vente du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

2023X01436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25 et le 26 octobre 2023, enregistré à la recette des finances avenue Boulbeba Mrabet Gabès (605) le 3/11/2023, quittance n°M070289 enregistrement n°23209256, la société Général des Eaux, SARL, IU : 1051988V, ayant son siège social à la route de Tunis km 1 imm. Fakhfekh Sfax 3000, représentée par son gérant Yassin Djemal, a cédé à la société Sweet Water du Sud, société en cour de constitution, dont la dénomination a été réservée au registre national des entreprises en date du 20/10/2023 conformément à la quittance n°2023444933496, ayant élu domicile aux locaux n°204 et 206 avenue Habib Bourguiba Gabès, représentée par Mayssoun bent Habib Ben Ayed, le fonds de commerce exploité à la vente, installation et réparation des équipements d'eau avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial et du Stock exploité aux locaux n°204 et 206 avenue Habib Bourguiba Gabès. Les oppositions doivent être faites au local précité et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au JORT.

Le présent avis est paru au journal Achourouk le 8/11/2023.

2023X01438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Av. de l'indépendance Bardo le 13/10/2023 sou le n°23203965, Quittance n°M071470, Mme Mounira Elhmedi a cédé à M. Moez Harzalah le fonds de commerce (café catégorie 1) exploité au local sis à la rue Tunis, n°1, Bardo.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 j à compter de la publication de cet avis au j.o.r.t., entre les mains de Mounira Elhmedi qui a élu domicile au cabinet de Mr Zorgati Med Amine, Avocat, Bardo - Center, Imm. 7, Bardo.

Cet avis est paru aux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» du 28/10/2023.

2023402660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 15/9/2023 enregistré à Denden Tunis le 6/10/2023 sous numéro 23203500 quittance numéro M064714 et acte complémentaire et explicatif en date du 1/10/2023 enregistré à Denden Tunis le 6/10/2023 sous numéro 23903501 quittance numéro M064720. Il résulte que Mr Belgessem Ben Rjab Ben Ibrahim Wesleti demeurant au 18 rue Angola Denden Tunis a vendu à Madame Ibtissem Bent Mohsen Ben Mohamed Chaabeni demeurant au 56 rue 4001 Ezzouhour Tunis son fonds de commerce de location et de vente des robes de mariages sis au 2ème étage à 51 rue de l'indépendance Denden Tunis et enregistré au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 1467319 T comprenant tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Madame Ibtissem Bent Mohsen Ben Mohamed Chaabeni demeurant à 56 rue 4001 Ezzouhour Tunis dans les vingt jours qui suivront la présente insertion sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 1er novembre 2023.

2023402675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé daté du 6 novembre 2023 enregistré à la recette des finances Béja le 6 novembre 2023 sous le

numéro : 23208264 quittance n°M71254 les héritiers du défunt Touhami Hamraoui ont vendu à M Zouhair Rajhi tout le fonds de commerce situé à la rue Khaireddin n°7 Béja destiné à la vente de pâtisseries.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Blagui Safwen 01 rue Okbaa Ibnou Nefaa Béja dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié au journal "Echourouk" le 9 novembre 2023.

2023402678FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location en date du 12/10/2023 enregistré à la recette des finances de Habib Thameur Tunis sous le n°9022271 du 30/10/2023 et quittance n°M064628.

La Société "GALLERIE ALPHA", IU : 5641B a loué à la société "MODASQUARE" IU : 1003502P, la totalité du fonds de commerce d'une Boutique de prêt à porter sise à la rue Charles de Gaule n°3 Tunis.

Cette annonce est parue sur les deux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» le 01 novembre 2023 sous le numéro IP223/10811.

2023T01032FCCC3

Résiliation d'un contrat

Gérance Libre

En vertu d'une procuration de Monsieur Jalel Khiari de la part de M. Iskander Khiari établi par un Huissier M. Nader Trabelsi en date du 26 Mai 2018, a été résilié le contrat Gérance Libre destiné pour la vente des fruits sec en détail situé au Syndic de l'habitation des propriétaires de la résidence immeuble à Marina Yasmine Hammamet au parking il04 devant l'immeuble n°7 avec la dame Faiza Aloui et ce suivant le contrat établi en date du 25 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances à Hammamet quittance n°M141926 enregistrement n°3305845.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 9/11/2023.

2023T01084FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/11/2023 sous numéro d'enregistrement 23305449 reçu n°M088521. Samir Ben Ali Ben Khalifa Hamdi a loué à Walid Ben Bessoud Ben Mouhamed Besser le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme "de divers matériaux et commerce" situé à la rue la Tunisie à Souk Libye à Médenine.

La déposition des éventuelles oppositions se feront entre les mains de locataire à l'adresse du fonds dans vingt jours à partir de la publication de cette notification au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R02643FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 9 Janvier 2023 et enregistré à la recette des finances de gremda - Sfax le 25 septembre 2023 sous le numéro 23303258.

Il ressort que la Sté «LES ABATTOIRS CHAHIA» société à responsabilité limitée d'identifiant unique n°1 490 413 B a loué la totalité du fonds exploité dans le local sis à la route Gremda km 2.5 - Sfax avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles afin d'exercer l'activité de la vente volailles et dérivés à Mr Bouzguenda Omar titulaire de la CIN n°11072759.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort au local du fonds sis à la route Gremda km 2.5 - Sfax.

Le contrat de location du fonds de commerce a été annoncé dans le journal le Temps mardi le 31 octobre 2023.

2023X01437FCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Lac, en date du 9/5/2023, Quittance n°M063910, enregistré sous le n°23302852, la Société de Promotion Hôtelière Khamsa, SA, titulaire de l'identifiant unique sous le n°0496624E a loué sous forme de gérance libre à la Société «Pristine Beauty Trading», SARL, titulaire de l'identifiant unique sous n°1604066J la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité du SPA, au local sis à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth, Tunis.

Toute opposition doit être adressée au lieu du fonds de commerce pendant les 20 jours qui suit la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens Le Temps et Essabah le 27/10/2023.

2023402658FCCC3

Distribution judiciaire N°277

Le département de distribution des fonds et classement des créanciers du tribunal de première instance de l'Ariana Annonce qu'il distribuera l'argent assuré dans la recette des finances de l'Ariana Quit. n°M010025 lié à la vente de biens immobiliers sis à l'Ariana titre foncier n°39709 Ariana dans la mise en œuvre de l'affaire n°2684 et à la demande d'avocat Mohamed Nejib Hadj Mansour au droit de ses représentants il a été publié une affaire dans la distribution tracée n°277. Donc pour chaque créancier présenter les arguments en faveur de sa religion au service du tribunal concerné au plus tard 30 jours à compter de la date de publication de cette annonce a défaut son droit de suivi sera perdu.

2023R02656VEPA2

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette

des finances Montplaisir le 20-10-2023 sous n°23306483 Quittance n°091873. La société ESSAFA, SARL inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°005922H a loué à Mme. Salwa Bent El Mouldi Saidi, entreprise encours de constitution, titulaire de la CIN n°11401666, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné à une cafeteria sis au n°42, Khaireddin Pacha Tunis, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 années à compter du 01-10-2023.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 4-11-2023.

2023402659FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de la Goulette en date du 02/11/2023 (quittance n°115530 n° d'enregistrement 23307991). La Société FRESCO SUARL, ayant l'identifiant unique 1466067N, a loué à la Société BIGSHOW, société en cours de constitution la totalité du Fonds de Commerce ayant comme objet l'exploitation d'un restaurant dans le local n°2 sis au 82 avenue de Carthage Jardin de Carthage Tunis

Cette location est conclue pour une durée de 7 mois à compter du 01/11/2023 et finissant le 31/5/2024 renouvelable d'une année.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9 novembre 2023.

2023402670FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des propriétaires résidence jannet

Borj cedria/Soliman/Nabeul

Conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de la résidence Jannet Bloc M borj cedria Soliman tenue le 29-7-2019 et enregistré à la recette des finances Soliman sous n°19701518, quittance n°M038638 le 29/7/2019.

Et approuvé par le président de la municipalité de Soliman le 19-8-2019 il a été décidé d'élire :

Mme Fatma Hasni : Présidente du syndic

Mme Nozha Channoufi : Trésorière

Mr Salim Hamdi Bacha : Vice-président du syndic.

2023R02275APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : L'espoir de l'orphelin

Au siège : 14 Rue El Jazira Tunis

Sujet : Charité sociale

Objectifs :

- Contribution à la fourniture d'une assistance matérielle et morale au bien être des orphelins.

- Promouvoir la tolérance et la solidarité entre les membres de la société.

- Contribuer aux activités culturelles et récréatives.

- Lier les relations avec des associations similaires dans les objectifs à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie avec les relations diplomatiques de la Tunisie.

Présidente de l'association : Fadoua Zahi

Trésorière : Sawsen Sammoud

Secrétaire général : Zied Hamouda.

2023R02664APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Nationale Robotique et Intelligence Artificielle

Siège social : Route Ain Ghrab, face au Lycée Farhat Hached Hafouz, 3130 Kairouan

Objectifs :

1) S'efforcer de suivre le rythme des développements scientifiques dans le domaine des robots éducatifs et des technologies éducatives modernes

2) Contribuer à diffuser la culture des robots éducatifs dans la société

3) Participation à des événements scientifiques et culturels

4) Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Fondateurs :

Slah Saadlaoui : Président de l'association

Hanan Larayedh : Trésorière

Karim Aloui : Secrétaire général

Othman Jriou : Membre.

2023402661APSF1

Homologation de résolutions

Changement du corps du Syndicat de la Résidence Aida - Al Mnihla

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat de la Résidence Aida, qui s'est tenue le dimanche 10 septembre 2023 à 16h au siège de l'Association et enregistrée à la recette des finances en solidarité le 7 novembre 2023 sous le numéro 23705638 d'inscription et le numéro de quittance M091061, il a été décidé ce qui suit : Election du nouveau comité du Syndicat de la Résidence Aida.

Les tâches ont été réparties comme suit :

Président : Adel Ben Ghouizia

Vice-Président : El Hadi Hajj Ali

Secrétaire Général : Tarek Khadeer

Trésorier : Mohamed Ali Boushaer

Première Aide Trésorier : Hoda Hamdi

Deuxième Trésorière adjointe : Suad Hamaidi.

Membre : Mukhtar Al Hamri

Membre : Ateka Amara

Membre : Rami Issawi.

2023R02665APSF2

RESIDENCE LES MIMOSAS 2

Avenue Ariana El Ouroud Ennasr 2 - Ariana

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires du dimanche 7 Mai 2023, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 15 mai 2023, quittance n°066839, enregistrement n°23703636, les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une période de trois années à partir du 7 Mai 2023 :

- Mr Adel Lakhoua : Président

- Mr Ezzeddine Fakhfakh : Trésorier

- Mme Ines Fakhfakh : Membre

- Mme Rym Haouet : Membre.

2023402671APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Etude Maître Nouma Dhaou

Avocat à la cour

Avenue 2 Mai Médenine

Tél : 75 644 081

Le poursuivant : Mohamed Ben Ahmed Elkhattabi : journalier demeurant à Bir Lahmer Tataouine, par l'attention de son avocat maître Nouma Dhaou - Avenue 2 Mai Médenine.

La partie saisie : Mabrouka Bent Ahmed Massoudiya : femme au foyer, demeurante à Bir lahmer ouest Tataouine.

Immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble immatriculé nommé "Samiha" titre bleu "9004 Tataouine" il s'agit d'un terrain d'une seule parcelle numéro 32 contenant des oliviers et terrain blanc, situé à région Hachana Graguer Bir Lahmer Tataouine, il représente une parcelle de terrain de forme desordrée, se tend EST-Nord, sa largeur est au milieu contenant des oliviers. Ses limites : de l'est une voie agricole puis propriété Mohamed Ben Amor Ben Elhaj Salah et le séparant une petite "tabia" du longueur 60 mètres, et de l'EST une Route publique goudronnée liant le village Graguer et Bir Lahmer d'une ligne inclinée à longueur 376 mètres, et de Nord une route publique goudronnée liant village "Argoub" et Bir Lahmer de longueur 36 mètres, et de l'ouest le terrain de Ali ben Messaoud Abbar et le séparant "Tabia" d'une ligne inclinée de longueur 352 mètres et elle contient au milieu une inclinaison dans le terrain à longueur 5 mètres, d'une surface totale 6609 m².

La totalité du terrain contient 2 parties : une partie du Nord contient 11 oliviers (nouveaux) de 7 à 8 ans de bonne qualité de source de l'eau de l'association à travers des canaux, puis la partie de Sud contenant un grand olivier et 2 petites oliviers de très mauvaise qualité et un réseau d'électricité à la limite de terrain.

Mise à prix : onze milles et cent cinquante trois dinars et cinq cents millimes (11153 dinars et 500 millimes) suite à l'expertise de Mr Mohamed Boufalgha datée le 12/4/2023 suite à une ordonnance sur requête n°31427 datée le 23/3/2023 auprès de président du tribunal de 1ère instance de Tataouine.

Date et lieu de la vente : à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Tataouine, à l'audience de lundi le 11 décembre de l'année deux milles vingt et trois (11/12/2023) à neuf heures de matin et suivi par le biais de l'enchère publique pour le dernier qui paye plus.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble saisi est possible chaque jour au long de semaine de lundi à samedi à partir de 8 h de matin à 18 h du soir, pour les plus amples renseignements et consultation, s'adressez à l'étude de Maître Nouma Dhaou avocat à la cour avenue 2 Mai Médenine (le poursuivant) : chaque jour dans l'horaire administratif de travail à l'exception les jours féries et les dimanches jusqu'au le jour de l'audience de vente sus-indiqué.

2023R02644VEPA1

Vente à l'enchère publique

Cabinet Maître Aymen Kahloul

Saisissant : Anis Ben Hbib Ben Hassine Cité Boukhzarr Sousse

Immeuble saisi : Toutes les parts indivises de monsieur Ameur Ben Béchir Hachana consistant en 147.50/4020 parts indivises dans le titre foncier n°64543 parcelle n°2 du plan cadastral Aouina - T- demande d'enregistrement n°4521 el Aouina gouvernorat Tunis.

Prix de vente : (300.400.000 dinars) trois cents milles quatre cents dinars.

Tribunal : Chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance Tunis 1

Audience : 05-12-2023 à 9h du matin

Visite du local : Tous les jours durant toute la semaine.

2023S01322VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble immatriculé

Les poursuivants :

- Leila bent Abdelhamid Souid - Monia bent Abdelhamid Souid, demeurantes à Msaken, élues leurs domicile légal le bureau de leur avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs. Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Mohamed ben Abdelhamid Souid, travailleur, CIN n°02996690 du 8/5/2018, sis à la rue du Caire n°08, Msaken Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble nommé «Souid» objet du titre foncier n°171619 Sousse composé de la parcelle n°01 du plan du jugement d'immatriculation n°14999 et c'est une maison ancienne composée d'un hall non couvert et du coté frontale un appartement et un escalier non couvert sis sur le coté du nord de la rue du Caire de la médina ancienne de Msaken, entouré du nord maison Med Chouchen d'une partie et Med Bouargoub d'autre part et du sud rue du Caire d'où l'entrée, l'est maison Ali Hmida et de l'ouest Maison Med Bouslama et Maktouf Engazzou.

La superficie du terrain est 214 m², la superficie couverte du 1er étage 157 m² du hall de 57 m² et l'étage supérieur 118 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à deux cents cinquante huit milles six cents dinars (258.600,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 14 décembre 2023 à partir de 9 h et suivant auprès de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S01327VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Après réduction de 40 %

Les poursuivants :

Zied ben Mohamed Rached Sayeh, demeurant à Sousse, élu son domicile légal le bureau de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Mohamed Rached ben Ali Sayeh, travailleur, CIN non disponible, élu son domicile légal le restaurant Capri n°48 rue Mongi Slim, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts de la partie saisie à l'indivis qui se compose du quart de : 1- Local commercial au RDC de l'immeuble El Habib 2 sis au «houferete el Hboss», Sousse, la superficie presque 15.41 m² avec ses parts indivises de 15.41 de la totalité de 2944.27 parts. 2- appartement n°2 sis au 1er étage de l'immeuble El Habib 2 sis au «houferete el Hboss», Sousse, composé d'un hall 2 chambres cuisine avec terrasse et une salle de bain et toilette la superficie presque 101.83 m² avec ses parts indivis de 101.83 de la totalité de 2944.27 parts.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix après réduction de 40% : La mise à prix a été fixée à vingt six milles trois cents soixante cinq dinars 500 millimes (26.365,500 dinars).

La date et lieu de la vente : Le jeudi 14 décembre 2023 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S01328VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Créancier saisissant : Chokri Ben Ameur Kriaa demeurant à Jammel C.I.N :00328789

2/ Débiteur saisi : Ramez Ben Saleh Abroug, demeurant à rue Prince Abdelkader n°9 Jammel, C.I.N : 04190992

3/ Avocat poursuivant : Maître Nsira Samia, Avocate, Avenue Habib Bourguiba Moknine. M/F : 1091571/

4/ Immeuble mis en vente : la totalité de la quote-part indivise appartenant au débiteur d'une surface de 186.083 m² de la totalité de l'immeuble sise à Jammel objet du titre Foncier n°36067 Monastir nommé - Dar Essaada - composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, délimité : Sud : Abdelaziz Gzara Nord : voie publique / Ouest : Mokhtar Weslati / Est : Youssef Ben Salah.

5/ Mise à prix de l'immeuble saisi : fixée à (174.941.666) prix sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Les charges grevant sur la totalité de l'immeuble saisi objet du titre Foncier n°36067 Monastir :

1/ hypothèque au profit de l'UIB d'un montant de 18000. 000D inscrite en date : 4/8/2003 dossier 85 1/406

2/ Hypothèque au profit de l'UIB d'un montant de 85000.000D inscrite en date : 4/8/2003 dossier 85 N 1/407.

7/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu Mercredi 20/12/2023 à neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir.

8/ Visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S01338VEPA1

Adjudication licitation immobilière

Il sera procédé le 6/12/2023 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Monastir palais de justice de Monastir à la vente de l'immeuble ci-après :

Le demandeur à la vente : Habib MEKCHAH (CIN : 01548419) domicile élu chez son avocat Maître Hédi Boufares.

La défenderesse à la vente : Hayet BELAID (CIN : 04143359), demeurant 2 rue ALI BORGUIBA Skanes Monastir.

L'immeuble mis en vente :

- La totalité d'une villa sise à Skanes - Monastir composée de 3 étages style américain surface couverte 510 m² édifiée sur immeuble immatriculé objet du TF n°34428 Monastir d'une superficie 345 m², le rez-de-chaussée comprend une entrée principale, des escaliers menant aux étages supérieurs, une salle à manger, une cuisine, une salle d'eau, une chambre technique, le tout ouvrant sur le jardin, le 1er étage comprend un hall, 3 chambres, 2 salles de bain, le 2ème étage comprend, un hall sous forme de salon menant à une chambre et une salle de bain, le 3ème étage partiel comprend une chambre de stockage, une chambre d'escalier menant au toit de l'immeuble où des plaques d'énergie solaire sont posées et un capteur d'ondes, une partie extérieure limitant la totalité de l'édifice dont une partie gazonnée comprend et une chambre et salle d'eau.

Mise à prix : 902300 dinars, plus les frais taxés.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue Salah Saad à Sousse (M.F 80180 P)

Observation : Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'Avocat poursuivant Maître Hédi Boufares

Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2023S01343VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une folle enchère après désistement des

Adjudicataires dans l'affaire n°1573

Etude de Maître Chedia Kolsi

La partie poursuivante : Sihem ben HIel, artisanale, domicile élu à l'étude de son avocat maître Kolsi Chédia rue Haffouz imm intilaka esc A2 5ème étage Sfax, MF : 168970TAP000.

La partie saisie : Sonia, Sondes et Semia enfants de Mohamed Doukeri et les héritiers de Mabrouk Doukeri les enfants Mansour et Tasnim représentés par leur tuteur légale leur mère Sihem ben hIel, domiciliée à la route el Matar km 4 cité simar sud maison n°856 Sfax.

Désignation de l'immeuble saisi : tout le local non titré sis à la route el Matar km 4 cité simar sud maison n°856 Sfax constitué de deux chambres une entrée et une cuisine, sa superficie de 72 m², sa surface couverte de 57 m² agrémenté en face d'un espace découvert de 9 m², il comprend des escaliers en ciment qui mènent à une terrasse au coin nord-est il y a un espace d'aération de 6m², son entrée est à l'ouest sur une rue de 5m² de large, son parquet est en carrelages, ses murs sont peints et des traces d'humidité les entachent, sa toiture est en dalle d'une hauteur de 2,85 m. Il comprend une entrée et une chambre avec une fenêtre du coté ouest, une toilette se trouve sous les escaliers, la cuisine est tapissée de carreaux et comprend des armoires basses sans portes, des armoires hautes et une armoire murale, une porte qui ouvre de coté nord sur l'espace d'aération. L'immeuble est équipé de l'électricité et de l'eau courante, ses fenêtres sont en bois et manquent d'entretien, il est limité au sud par un voisin à l'est par Mouldi Jlassi, à l'ouest par une rue et au nord par Brayek Agrebi.

L'immeuble a fait l'objet d'une adjudication au profit de Sonia et sondes et Semia et les enfants de Mabrouk Doukeri aux prix de soixante milles dinars (60.000.000D) avec les frais de quatre milles soixante dix-huit dinars 987 millimes (4.078.987D) mais après que les adjudicataires ne se sont pas acquittés du prix de l'adjudication et des frais et honoraires taxes dans le délai d'un mois et après les avoir sommés de payer en application de l'article 445 cpcc par sommation affectée par l'huissier Mohamed Abdelmoula n°74918 le 5/9/2023 restée sans résultat, ils sont considérés par le dépassement des délais impartis fols enchérisseurs.

La partie poursuivante ré-ouvre la procédure de la folle enchère sur la base de l'ancien cahier des charges objet de l'adjudication n°1573 et sur la base des articles 445 et suivantes cpcc et sur la base du prix désigné de trente deux mille dinars (32.000.000D).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 au palais de justice sise à la zone 3 au 4 rue Ahmed Ouloulou Sfax 2 le mercredi 6/12/2023 à partir de 9h du matin.

Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où le cahier de charges est déposé et au bureau de l'avocate Kolsi Chedia.

La mise à prix de l'immeuble terrain et construction est de trente deux mille dinars (32.000.000 D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc, on peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2023X01434VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine - 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : Naceur Hammami CIN : 05046448, élisant domicile chez son avocat Maître Farouk Beyaoui au 50 Avenue de Paris, premier étage, 1000 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel, 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : les parts indivises (13791,804 parts) soit 13791,804 m² du TF numéro 38034 Ben Arous dénommé «Seniat al Forn» sis à Mhamdia au bord de la route numéro 2 reliant Tunis à Kairouan par la route d'Enfidha, gouvernorat de Ben Arous, et plus précisément par l'une des rues d'Ahmed Ibn Abi Dhiaf, consistant en un terrain nu non morcelé et non délimité.

Mise à prix : (2.725.921,686 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (07 décembre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402657VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la société YOUNES HACHED AVOCAT

38 Avenue Mouaouia Ibn Ab; Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 7179778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sise à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

1- La société industrielle des Briques du Nords «IBN» S.A, sis à 1/- Sousse, rue des Martyrs - immeuble Ben Hassine, 4ème étage, 2/- Merguzine, 7032, Tinja, Bizerte. R.C : B1154121997, MF : 340688M (en sa qualité de débitrice principale).

2- Habib ben Mohamed Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana, (en sa qualité de caution)

3- Habib Ben Douraid Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

4- Souraya Bent Hammouda Azaiez Epouse Ammar, Directrice commercial, Titulaire de la CIN n° 05088671 demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

5- Houcine Ben Douraid Ammar demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en leurs qualités de cautions solidaires hypothécaires).

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sise au 38 Rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du TF n°39331 Ariana dénommé «CIRA» sis au bord de la rue 13 Août, n°39 Choutrana, Soukra, Ariana, d'une superficie totale de 5420 m². L'immeuble saisi consiste en un terrain de 5420 m² sur lequel est édifié :

1- Une villa luxueuse de 2 niveaux :

- Le RDC : est d'une superficie couverte de 403 m², il se compose d'une Terrasse couverte où se situe l'entrée principale, un escalier qui mène au 1er étage, un W.C, deux chambres à coucher, un salon spacieux avec un balcon qui ouvre sur le jardin, une salle à manger, une cuisine, et un couloir qui mène à un studio composé d'une cuisine, une salle à manger, un W.C, une salle de bain et une chambre à coucher.

- Le 1er étage : est d'une superficie couverte de 305 m², il se compose d'un hall qui mène à droite à une cuisine avec une salle à manger, une salle d'eau avec une douche, une suite avec une Terrasse non couverte, et à gauche à un salon de coin, et un couloir qui mène à deux chambres à coucher et une salle de bain.

2- Un studio d'une superficie couverte de 48 m² composé de 2 chambres, une cuisine, et une salle d'eau.

3- Un garage d'une superficie couverte de 35 m².

4- Une piscine équipée.

5- Deux puits.

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.100.000, 000 dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000 dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 26/9/2023 au profit du saisissant.

Mise a prix : La mise à prix est fixée à 7.575.000.000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 11/12/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2023402664VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Riadh Ben Hmida l'avocat à Tunis

11 Avenue Habib Thameur Tunis

1/ Créancier saisissant : Kamel Ben El Ifa Ben Ahmed Biskri, demeurant au n°3 rue 42514 Zahrouni Tunis, sa résidence d'élection est chez son avocat Maître Riadh Ben Hmida, l'avocat à Tunis, Bureau n°12 1er étage ; Immeuble n°12 Av. Habib Thameur Tunis.

2/ Débiteur poursuivi : Naceur Khalfet, demeurant à Appt 34 Bloc A, 3ème étage de la résidence Khairi3, Boumhel Ben Arous

3/ Immeuble saisi : C'est l'appartement n°A.3.4 du 3ème étage, du bloc A de la résidence Khairi3 à Boumhel, Hammam Lif, Governorat de Ben Arous dans un quartier résidentiel très chic.

L'appartement contient un salon avec balcon, et trois chambres, un couloir, une salle de bain et une salle d'eau indépendante, et une cuisine munie d'un séchoir. L'appartement est récemment bâti, équipé par une climatisation centrale, et lui est annexée une place de parking au sous-sol de l'immeuble sous n°A.3.4

La surface de l'immeuble est de 159,48 mètres carrés y compris les parties indivises non encore déterminées du titre n°45180 Ben Arous du domaine nommé «Khairi».

4/ Mise à prix : 334.712,030 dinars après réduction de la mise à prix de 40% outre les frais de poursuite.

5/ Date et lieu de la vente : Jeudi le sept décembre deux mille vingt-trois (07/12/2023) auprès de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 heures et suivantes.

6/ Visite des lieux : peut se faire tous les jours aux horaires de travail.

Remarque : tout enchérisseur doit consigner le tiers du prix, et il est possible de consulter le cahier de charges au Greffe du TPI de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023402677VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du liquidateur judiciaire

Association des artisans de la maison de l'artisanat de Denden

Adresse : la maison de l'artisanat Denden

Matricule fiscal : 1495668N/A/M

En vertu de la décision n°83351 rendue par le Tribunal de première instance de Mannouba le 27 octobre 2023, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire de l'association susmentionnée.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2023T01068VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier de distribution de deniers auprès du tribunal de première instance d'Ariana informe les Tiers que la somme de soixante treize Mille cent dinars (73.100,000 dinars), consignée à la Recette des finances Rue d'Angleterre en date du 23/4/2018 selon quittance n°M001813 à la diligence de Maître Hidri Faten, agissant pour le compte de la Banque Internationale Arabe De Tunisie (BIAT) contre Karim Ben Hassen Ben Ameir a fait l'objet d'une affaire de distribution enrôlée sous le n°268.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers devra présenter ses titres de créances au tribunal sus indiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, sous peine de forclusion

A cet effet et conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commerciale «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2023T01069VEPA2

Avis de distribution

Suivant décision du juge rapporteur auprès du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 16/5/2023.

Il a été procédé à l'ouverture des procédures de répartition du prix de la vente d'un bien immobilier faisant l'objet de titre foncier n°4902 Médenine dénommé «MONA» ayant pour propriétaire Mohamed Ben Saleh Al-Gmati suite à l'ordonnance de distribution présentée par Maître Yosr Hamid pour le compte de trésorier régional des finances à Ben Arous à l'encontre de Mr Mohamed Ben Saleh Al-Gati transcrite au greffe du tribunal sous le n°112/2023 et accompagnée de toute les pièces justificatives, y compris l'attestation de dépôt n°M017881 du 23/11/2022 du montant 45.000,000 dt.

Tout créancier qui désire y participer à la distribution du sus-dit montant consigné, doit présenter dans les 30 jours, à compter de la publication du présent avis au Jort ses créances par l'entremise d'un avocat, au greffe du tribunal sous peine de forclusion.

Cet avis est rédigé, en application des articles 466 et 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2023T01077VEPA2

Avis de distribution

Suivant décision de Mme Aya Ben Rached le juge rapporteur auprès du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 12/6/2023.

Il a été procédé à l'ouverture des procédures de répartition du prix de vente d'un bien immobilier faisant l'objet du titre foncier n°50146 Ben Arous ayant pour propriétaire de la Sté Haouari Matériaux de Construction «HAMACO» située au 39 avenue de la République Manzel Tamime suite à l'ordonnance de distribution présentée par Maître Yosr Hamid pour le compte du trésorier régional des finances à Ben Arous transcrite au greffe du tribunal sous le n°235/2023 et accompagnée de toutes les pièces justificatives, y compris l'attestation de dépôt n°M006956 du 15/11/2021 du montant 174.700,000 dt.

Tout créancier qui désire y participer à la distribution du susdit montant consigné, doit présenter dans les 30 jours, à compter de la publication du présent avis au Jort ses créances par l'entremise d'un avocat, au greffe du tribunal sous peine de forclusion.

Cet avis est rédigé, en application des articles 466 et 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2023T01078VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire n°326

SOCIETE COGEBAL

Capital social : 20.000DT «SARL»

Identifiant Unique : 1328196/C

Siège social : N°20, Rue de Palestine Ben Arous

Le tribunal de première instance de Ben Arous, a prononcé dans l'affaire n°326 en date du 13/7/2023 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société COGEBAL pour une période d'observation ne dépassant pas neuf mois prorogeable une fois seulement et la désignation de Madame Hajer Derouich comme Juge commissaire et Monsieur Jalel Haddad Administrateur Judiciaire pour étudier le programme de redressement proposée. Les créanciers de la société sont priés de présenter un état de leurs créances avec toutes les pièces justificatives à l'administrateur Judiciaire dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette annonce au JORT.

Adresse de l'administrateur Judiciaire n°1 rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191. Email : jalel.hadad@orange.tn

2023T01081VEPA2

Cession de «La Société Etablissements Fakhfekh» SA

Sise : 17 rue de Bois, zone industrielle Kasr Said Douar Hicher, Manouba

RC : N°B166111997

MF : 000532/A

En vertu de l'ordonnance n°60 rendue par le tribunal de 1ère instance de Manouba en date du 02/7/2012 et celle n°41053 datée le 10/07/2013 rendue par la cour d'appel de Tunis approuvé par la cour de cassation selon l'ordonnance n°23952/2020 daté le 01/6/2021, il a été décidé de céder l'intégralité de «la Sté Etablissements Fakhfekh» SA au tiers et de désigner Mohamed Meherzi sis au centre challakh bloc A 2ème étage bureau 1 - Mourouj 4 en tant que contrôleur d'exécution de ladite cession chargé de mettre en exécution la procédure de cession sous le contrôle du juge commissaire et en interdisant au dirigeant de ladite société la cession de ses actifs et ses propriétés.

2023R02659VEPA2

Deuxième Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 30 octobre 2023 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente des actifs comme étant un tout indivisible est prolongée au 08 décembre 2023 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux total de 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2023S01334VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de

première instance de Sousse 1 en date du 30 octobre 2023 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongé au 8 décembre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S01335VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L.

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 30 octobre 2023 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 08 décembre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S01336VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête n°12559 rendue en date du 20 octobre 2023 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en vue de liquider conventionnellement ou judiciairement, sous la surveillance du Mr. Le juge commissaire, la chose commune de Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben MRAD et Sondess Bent Khalifa MTAOUA et qui se compose de deux titres fonciers n°114125 Sousse et n°114074 Sousse.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2023S01337VEPA2

Prolongation des procédures de règlement judiciaire

MONSIEUR NAJIB BEN BACHIR BEN MOHAMED ELJDIDI

(Propriétaire de salle des fêtes et salle de thé)

N°68 Rue 18 Janvier Hammam Sousse - Sousse

RC : A0966782004

MF : 0892215Z

En vertu de la décision du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 30/10/2023, il a été décidé de considérer la cessation de paiement comme étant intervenue le 27/10/2022 et de prolonger les délais des procédures de règlement judiciaire n°51/2022 de trois mois à compter du 28/7/2023, et accorder un délai d'un mois à Monsieur Laarif Sadok pour soumettre le programme de sauvetage, à compter du 29/10/2023.

2023S01339VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 11 décembre 2023 à 10h au «local de la BNA immeuble BAD tour B, 9ème étage rue de Syrie Tunis», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2022 ;

3) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

4) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

5) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

7) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

8) Conclusion d'une convention de Compte Courant Associés.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2023R02657SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de

Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 11 Décembre 2023 à 11h00, au «local de la BNA immeuble BAD tour B, 9ème étage rue de Syrie Tunis», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société;

2. Transfert de siège social de la société;

3. Modification de l'article 44 BIS des statuts de la société (Clause de Compte Courant Associés) ;

4. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2023R02658SANB3

Convocation

SOMIP

Société anonyme

Au capital de 1.220.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis - Tunisie

IU : 1054447G

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023 à 10h au siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard et le mode de convocation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R02674SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Bin Ghayadah

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siége social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sabkhet Ben Ghayadha à Mahdia informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société se tiendra le mercredi 13 décembre 2023 à 10 heures du matin, au siège social de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification et mise à jour du statut de la société.

Les actionnaires peuvent consulter les, documents relatifs à l'ordre du jour à partir du lundi 27 novembre 2023 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2023S01324SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 7-12-2023

SMU HOLDING, SA

Société anonyme

Au capital de 30 000 Dinars

Siège social : 09 Av de l'Euro Les jardins du Lac 2, Les Berges du Lac 1053 Tunis

N° IU RNE 1828509G

MF : 1828509/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme dite SMU HOLDING sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 7-12-2023 à 16h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration portant sur le projet de modification des statuts de la Société.

2. Approbation des modifications des articles 10, 18 et 28 des statuts.

3. Approbation des statuts tels que modifiés.

4. Pouvoirs pour formalités.

2023402662SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme

Au capital de 108 000 000 dinars

Siège social : 20, Rue des entrepreneurs - La Charguia II - Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 1271778K

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 6 décembre 2023 à 11h du matin au Pavillon de Gammarth situé à l'Avenue Ennozha, zone touristique de Gammarth, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021,

2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021.

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2021

4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021

6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

10. Ratification de la Délégation des fonctions du président du conseil d'administration

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023402663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TRANSPORT DU NORD TUNISIEN «T.N.T»

Société anonyme

Au capital de 775 000 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 462917G

Messieurs les actionnaires de la Société «Transport du Nord Tunisien» en abrégé «TNT», société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2023 à neuf heures (09H) au siège social sis à la Zone Industrielle, route d'Amdoun, 9000 Béja -Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

9- Pouvoirs pour formalités.

2023402667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD «G.I.A.N»

Société anonyme

Au capital de 14 166 100 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 0019777/Q

Messieurs les actionnaires de la Société «La Générale Industrielle Alimentaire du Nord» en abrégé «GIAN» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2023 à dix heures (10H) au siège social sis à la Zone Industrielle, route d'Amdoun, 9000 Béja - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10- Autorisation de prise des titres de participation;

11- Autorisation de donner en garantie une caution solidaire au profit de COCENORD ;

12- Pouvoirs pour formalités.

2023402668SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS SILOS DE BEJA "G.S.B"

Société anonyme

Au capital de 4 214 800 TND

Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 0462927 J

Messieurs les actionnaires de la Société «Les Grands Silos de Beja» en abrégé «GSB», société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2023 à neuf heures trente minutes (9H30) au siège social sis à la Zone Industrielle, à la zone industrielle route d'Amdoun, 9000 Béja - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022;

7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9- Pouvoirs pour formalités.

2023402669SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNIS CALL CENTER

Société anonyme

Au capital de 1 050 000.000 DT

Siège social : 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002

Identifiant unique : 0633781K

Messieurs les actionnaires de la société «TUNIS CALL CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 7 décembre 2023 à 15 heures au siège social de la société sise aux 2 rues du Mexique et de l'Argentine, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général ;

8. Approbation de l'agrément de nouveaux actionnaires et ratification de cessions des actions;

9. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023402676SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 42.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire qui se tiendront le vendredi 8 décembre 2023 (8/12/2023) respectivement à 9h et à 11 h au siège de la société pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire à 9h :

1. Lecture et approbation le cas échéant du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Approbation de l'augmentation du capital social d'un montant du 3.000.000 DT

3. Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à titre individuel partiellement ou totalement à leur droit préférentiel de souscription

4. Ouverture des délais de souscription

5. Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

6. Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités de l'augmentation.

Assemblée Générale Ordinaire à 11h :

1. Approbation le cas échéant de la continuité du mandat des administrateurs de la société

2. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2023402679SANB3

Autres sociétés

Convocation

MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES EL ANDAALOS

Adresse : Rue Sadek bel Haj Kalaat Elandalous

MF : 1336626A

Le comité administratif provisoire convoque tous les adhérents de la société dite aux deux assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 7/12/2023 au siège social de la mutuelle.

1- Assemblée générale extraordinaire :

A partir de 9h du matin.

Ordre du jour :

- Diminution de membres du comité.

- Diminution ou augmentation du capital.

2- Assemblée générale ordinaire :

A partir de 10h du matin.

Ordre de jour :

- Lecture et approbation des rapports de gestion des années 2019, 2020, 2021 et 2022

- Lecture des apports du commissaire aux comptes des années 2019, 2020, 2021 et 2022

- Discussion des rapports

- Attribution de main levée des administrateurs

- Assainissement de la liste des adhérents

- Acceptation des nouveaux adhérents

- Acceptation des demandes de retrait

- Affectation du résultat

- Election du conseil d'administration.

Observation :

- Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

- Tout candidat désire être nommé membre du conseil d'administration doit présenter sa candidature 10 jours avant la tenue de l'assemblée au siège de la mutuelle.

2023T01067SODB3

Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Ghezala

MF : 0007128X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave Viticole Ghezala, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 12 décembre 2023 à 10 heures, au siège de la société route de Tabarka Km 6 Ghezala - Mateur pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers

5/ Quitus à donner aux administrateurs.

6/ Affectations des résultats.

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8/ Fixation du jeton de présence alloué aux administrateurs

9/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

Les adhérents désirant participer à l'élection des membres du conseil d'administration, sont priés de déposer leurs candidatures au bureau d'ordre de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2022 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2023R02662SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Par jugement n°276 du 4/4/2023 rendu par le tribunal de 1ère instance de Nabeul Mr Lotfi Ben Hamda Hamami est nommé tuteur de sa sœur Rim Ben Hamda Hamami pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives qui est devenu définitif suivant Certificat de non reprise n°1607 du 25/5/2023.

2023R02667DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Ammar Bjaoui titulaire de la CIN n°00907528 déclare la perte du titre de propriété n°17/627 pour le titre foncier n°15186 Manouba sis à El Ansarine à Tébourba gouvernorat de Manouba. Suivant déclaration de la municipalité de Radés le 10/11/2023.

2023R02677DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Salah. Bn Mohamed Bn Ali Ghabi annonce la perte du titre de propriété n°11/24388 au titre foncier n° 38431 Kairouan situé au Ghabette de Kairouan nord Kairouan qui lui avait été remise par le vendeur selon un certificat des délivré par le centre de Garde nationale à Kairouan nord le 24/10/2023 sous le n° 2650.

2023S01329DIVD2

Avis

Madame Sammouna bent Youssef OUCHEM titulaire de la C.I.N n°4119857 annonce que le titre de propriété n°03/9453 concernant le titre foncier n°44828 Monastir a disparu et objet d'Attestation de perte n°549 délivrée le 3/11/2023 par le poste de police de Zeramdine.

2023S01331DIVD2

Avis de perte

Madame Chadia Zrouga titulaire de la CIN numéro 05559501 annonce avoir perdue en date du 3/11/2023 à Sahloul Sousse le titre de propriété numéro 15631 le titre foncier numéro 70608 revenant à Mr Amor Mansour et ce suivant l'attestation de perte numéro 880 en date du 3/11/2023 délivrée par le poste de sécurité nationale de Sahloul Sousse.

2023S01333DIVD2

Avis

Les héritiers de Slim Ben Amar : son épouse Dorra Trigui et ses fils : Sahar et Houssem annoncent que leur titre de propriété n°02/84089 concernant le titre foncier n°123501 Sfax à disparu et veulent extraire un autre le remplaçant.

2023X01435DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société en cours de liquidation EUROGROUP CONSULTING TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 40.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm -Cité Jardins - le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1358865J

Suite à l'annonce parue au JORT n°127 du 1er Novembre 2023.

A ajouter :

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Gilles Bonnenfant au siège de la liquidation sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis dans un délai de 30 jours à compter de la date de la publication de l'avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le reste demeure sans changement.

2023402666RECZ9